



Rallye Salamandre

23-24 avril 2022

EPREUVE OPEN (ouverte aux étrangers)

EPREUVE : Rallye Salamandre

VISA ASAF N° : 007

DATE : 23 et 24 avril 2022

ORGANISATEUR : Hainaut Motor Club

N° D'ENTREPRISE : 820.136.087

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE:

Salle l'Espérance, rue des Ruelles à 6500 Solre St-Géry.

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETRÉES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

IMPORTANT : à partir de 2022, un vêtement d'une pièce fermé au cou, poignets et chevilles sera obligatoire en Division Histo Démo, pour les personnes composant l'équipage en RA, RS, HRF et pour les pilotes (pas les passagers) en MH/SpH, HRS.
Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

I TIMING

18/03/2022		Parution du Règlement Particulier
18/03/2022		Date de début des engagements
15/04/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
19/04/2022	20h00	Attribution des numéros.
	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Page Facebook)
23/04/2022	08h00	Ouverture du secrétariat Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur et seront envoyées par mail à chaque équipage.
	09h30	Distribution du road-book aux concurrents en ordre d'inscription et début des reconnaissances.
	10h00	Ouverture des VT. Ordre de passage: L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux (Facebook).
	13H00	Clôture de la distribution des documents.
	15h00	Fermeture du secrétariat
	16h00	Clôture des VT.
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
24/04/2022	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h45	Début des reconnaissances
	07h15	Fermeture des VT complémentaires
	07h45	Fin des reconnaissances
	07h45	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h45	Ouverture du parc fermé de départ.
	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle
	12h00	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	16h00	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	18h30	Arrivée de la première voiture au PF
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1 et PH's: <u>affichage des résultats officieux</u>
		30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u>
		30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication</u> des résultats 4,3,2,1 et PH's, par affichage et édition via les réseaux

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Hainaut Motor Club organise, le rallye Salamandre les 23 et 24 avril 2022. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	Alain Jauquet	Lic ASAF n° 300
- Directeur de course adjoint	Stéphane Loquet	Lic ASAF n° 362
- Directeur de la sécurité	Laurent Deleersnijder	Lic ASAF n° 360
- Directeur de la sécurité adjoint	Arnaud Hardy	Lic ASAF n° 352
- Secrétaire du meeting	Didier Vanesse	Lic ASAF n° 356
- Responsable du parc Fermé	Stéphanie Dehu	Lic ASAF n° 361
- Responsable du parc Fermé	Renaud Ferrière	Lic ASAF n° 363

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**

Président	Pierre Vanderlin	Lic ASAF n° 113
Membres	Rémy Savary	Lic ASAF n° 954

- **Collège des Commissaires Techniques**

Président	Gilbert Georges	Lic ASAF n° 973
Membres	Catoul Marie-Luce	Lic ASAF n° 964
	Puissant Jean-Claude	Lic ASAF n° 957
	Bastien Franckx	Lic ASAF n° 236
	Didier Libois	Lic ASAF n° 863
	Franz Deneufbourg	Lic ASAF n° 241
	Patrick Deneufbourg	Lic ASAF n° 226
Secrétaire	Katia Liemans	Lic ASAF n° 902
Secrétaire	Elodie Geerts	Lic ASAF n° 921

- **Inspecteur "Sécurité "**

Eddy Limbourg	Lic ASAF n° 311
---------------	-----------------

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	Eric Keppens	Lic ASAF n° 230
- Responsable EC1	Luc Jonniaux	Lic ASAF n° 357
- Chefs de Sécurité EC1	Michaël Jonniaux	Lic CAS n° 20269
- Responsable EC2	Louis Modave	Lic ASAF n° 653
- Chefs de Sécurité EC 2	Frédéric Gobbeau	Lic CAS n° 22200
- Responsable EC3	JP Deleersnijder	Lic VAS n° 1083
- Chefs de Sécurité EC 3	Ludo DeKeizer	Lic VAS n° 1504
- Responsable EC 4	Alain Delaunois	Lic ASAF n° 661
- Chefs de Sécurité EC 4	Sandrinne Dacquin	Lic CAS n° 20723

Secours médicaux

- Équipe médicale : CRS
- Ambulances : TBD Nombre : 5

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le rallye Salamandre est une épreuve de type B disputée en étape, comptant pour le championnat du Hainaut des rallyes, le challenge des Bourlingueurs de l'ASAF et le FIRC.

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PHClassic et PH S/R(Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo(Voir Art. 26.11.6, du RPR).

Art. 4. Description du parcours

- 4 boucles identiques d'une longueur de 37,72 Km

Par boucle, 6 sections et 4 étapes de classement :

EC 1 : 11,9 Km (100% asphalte)

EC 2 : 15 Km (100% asphalte)

EC 3: 5,7 Km (100 % asphalte)

EC 4: 8,22 Km (100% asphalte)

- Total : 263,4 Km, dont 122,46 Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et de la Division Histo-Démo parcourront la totalité des boucles et ES de l'épreuve.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents des autres Divisions.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

De préférence, remplir le formulaire d'engagement online sur le lien suivant:

<https://forms.gle/y75mAwGFbReZ71V69> (copiez et collez ce lien dans votre navigateur, préparez vos licences et vos documents de la voiture avant de commencer)

l'engagement ne sera accepté que si il est parfaitement rempli et lorsque vous aurez envoyé une copie de vos licences à l'adresse mail suivante:

sloquet@scarlet.be

- Au plus tôt le 18 mars 2022 et au plus tard, le 15 avril 2022 avant 12 H 00

Si vous ne possédez pas d'ordinateur, vous pouvez envoyer le formulaire d'engagement, la fiche des vérifications adéquate et la fiche de copie des licences à l'adresse suivante:

Boiteux Monique, place de la Filature, 6 à 6500 Beaumont.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates et moments.**

N° : BE21 0689 3316 6703 **Intitulé : Rallye Salamandre**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

(Attention aux délais bancaires).

Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASA/AF/VAS/RACB/Nat./Int.étrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité ! (vous pouvez envoyer vos copies à Loquet Stéphane à l'adresse sloquet@scarlet.be).**

5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASA/AF ou par la VAS et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L,

sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (**ces formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP L**) seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

ATTENTION :

-Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir art. 2.3. du RPR).

- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

Les demandes de TP peuvent être envoyée par mail à sloquet@scarlet.be

CONCURRENTS ETRANGERS

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4.Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 20, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

5.5.Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **330 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **395 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **310 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **210 €**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic" et "Histo-Démo")- Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du ou des TP sollicités.

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le 19 avril 2022 et la liste sera affichée à 22h sur la page Facebook du rallye.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le 23 avril 2022 de 9h30 à 19h et le 24 avril 2022 de 6h45 à 7h45.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Loquet Stéphane ; Hardy Arnaud ; Mary Logan.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Station TX express, rue Fernand Deliège 26 à 6500 Beaumont, située en fin de boucle entre le parc d'assistance et le parc fermé.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés par le roadbook.

(Centre du village de Strée)

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance délimitées par les panneaux idoines ou en dehors de certains tronçons de liaison déterminés par l'organisateur (voir Road – Book), seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Salle l'espérance, rue des Ruelles à 6500 Solre-Saint-Géry.

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT **préliminaires générales**, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 23 avril 2022 à partir de 10 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur la page FB de l'organisateur.

Attention, passage dans l'ordre inverse des N°:Démo- DIV1-2-3-4 –PH's

Emplacement : Parking de la salle l'espérance, rue des Ruelles à 6500 Solre-saint-Géry.

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le dimanche 24 avril entre 06h45 et 07h15
Emplacement : Parking de la salle l'espérance, rue des Ruelles à 6500 Solre-saint-Géry.
Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles **VT finales** (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Parking de la salle l'espérance, rue des Ruelles à 6500 Solre-saint-Géry.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors du rallye, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking de la salle l'espérance, rue des Ruelles à 6500 Solre-saint-Géry.

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

RAPPEL

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (sloquet@scarlet.be), **AVANT le vendredi précédent immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaissances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 24 avril 2022, vers 21 heures dans la salle l'espérance, rue des Ruelles à 6500 Solre-saint-Géry. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - 3 Premiers de la Division PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)

- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
 - Première dame au classement général Div. 4
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
-

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 22 avril à 22 Heures : Loquet Stéphane, place de la Filature 4, 6500 Beaumont 0498762978
Vanesse Didier, rue Haute 19, 7040 Quévy.
- A partir du **23 avril à 7h** : Loquet Stéphane 0498/762978

Art. 12. Tableau d'affichage

Salle l'Espérance, rue des Ruelles à 6500 Solre-saint-Géry.

VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes en vente à la salle l'espérance au prix de 5€
- C) Petite restauration sur place, Hôtels sur demande à Christophe Jacob christophe@c-jacob.com

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- (Lic. ASAF n°) pour la CSAP....., en date du.....
- (Lic. ASAF n°) pour l'ASAF, en date du

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

..... (Lic. ASAF n°), en date du

Club organisateur : Hainaut Motor Club**Epreuve :Rallye Salamandre****Date :23 et 24 avril 2022**DE PREFERENCE, INSCRIPTION ONLINE ICI -> <https://forms.gle/oSqR64jMDG1ZtfbD6> du 10/03 au 15/04.

Si ce n'est pas possible, envoyez votre bulletin d'inscription à

Boiteux Monique, Place de la Filature, 6 à 6500 BEAUMONT ou sloquet@scarlet.be

*** MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :
-----------------------------	---------------------------	--------	-------	-------------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
----------------	--------------------------------	-------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Né(e) le : / /	Adresse :	N° :
----------------	--------------------	------

Code postal :	Localité :
------------------------	---------------------

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :	E-mail :
---------------------------------	-------------------------	-------------------

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
----------------	--------------------------------	-------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Né(e) le : / /	Adresse :	N° :
----------------	--------------------	------

Code postal :	Localité :
------------------------	---------------------

Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :	E-mail :
---------------------------------	-------------------------	-------------------

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
-------------------	-------------------	-----------------	----------------------

Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée : cc
----------------------------------	--------------------------	-------------------

Compagnie d'assurance :	Police N° :
----------------------------------	----------------------

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Tout sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir **Prescriptions Sportives ASAFAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références**

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAFAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAFAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAFAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du copilote	

Epreuve :Rallye Salamandre

N°

Date :23 et 24 avril 2022

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : Si pseudonyme : / « »						Prénom :	Signature					
Prov.	ASAF			VAS			N° Licence	Type				
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE/PASSAGER

Nom : Si pseudonyme : / « »						Prénom :	Signature					
Prov.	ASAF			VAS			N° Licence	Type				
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
.....	cc
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAFA	
Réservoir d'essence	Passeport ASAFA PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	<u>Nom/Cachet :</u>	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
.....	
.....	
.....	

Copies de vos licences "sportives" 2022

N°

Pilote :

<input type="checkbox"/> Je possède une licence RACB.
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je ne possède pas de licence.
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
<input type="checkbox"/> Je possède une licence ASAF ou VAS

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Copilote :

<input type="checkbox"/> Je possède une licence RACB.
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je ne possède pas de licence.
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
<input type="checkbox"/> Je possède une licence ASAF ou VAS

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p> <p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAFAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat obtenu, au secrétariat de l'ASAFAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservez au secrétariat de l'ASAFAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>				
		<p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>				

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :		Date :							
Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)	
Expérience requise*	NON	NON	OUI*	OUI*	NON	OUI*	OUI*	OUI*	
Agrément médical éventuel = Lic. RACB	Numéro de licence :				*Voir expériences requises dans le cadre située au verso du présent formulaire.				
Province :					Je possédais une licence ASAFAF l'année précédente ou avant :				OUI / NON
Nom :									
Prénom :									Sexe : H F
Rue :									N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :							
Né(e) le :	-	-		Nationalité :	Permis de conduire :	OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON	
Téléphone fixe :		/			GSM :	/			
E-mail :									
Age minimum : 18 ans.									

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAFAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAFAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAFAF et les CSAP ;
 - (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 - (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 - (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 - (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 - (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 - (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAFAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAFAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSIA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours**: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAFAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAFAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnaiss que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à , le / /

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE			Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.	
Réservez au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.	

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)



A payer en même temps que le droit d'engagement
A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAFAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat obtenu, au secrétariat de l'ASAFAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

Réservé au secrétariat de l'ASAFAF

N° 2022

--	--	--	--

N° du T.P. pour l'épreuve :

--	--	--

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :								Date :		
Type de titre de participation souhaité		<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)	
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)		NON / NON	OUI / NON	OUI / OUI						
Province :								Je possédais une licence l'année précédente ou avant : OUI / NON		
Nom :										
Prénom :										
Rue :								Sexe : H F		
Pays :		C.P. :	Localité :						N° :	
Né(e) le :		-	-	Nationalité :		Permis de conduire : OUI / NON		Depuis + de 3 ans :		OUI / NON
Téléphone fixe :		/			GSM :		/			
E-mail :										
Age minimum : 18 ans.										

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAFAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAFAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (8) l'ASAFAF et les CSAP ;
 - (9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 - (10) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 - (11) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 - (12) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 - (13) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 - (14) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAFAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAFAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORMA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAFAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAFAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnaiss que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le / /

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»		Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous : Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAFAF. (www.asaf.be)	
Je soussigné, Dr....., déclare que ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates		Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :	
Date, signature et cachet du médecin examinateur :		Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :	
		Remarque <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"	
Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.

